

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**RELATIF AUX DEPOTS DES DOSSIERS
DE PLANS PARCELLAIRES EN LIGNE**

N° 005/2026/OTR/CG/CI/DCCF

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) en général et de l'Ordre des Géomètres du Togo (OGT) en particulier, qu'à compter du **17 août 2026**, les dossiers de plans parcellaires devront dorénavant être transmis en version numérique au Guichet Foncier Unique à travers le site internet de l'OTR (www.otr.tg).

Le Commissaire Général remercie tous les partenaires et compte sur la collaboration de tous pour la réussite de cette réforme.

Fait à Lomé, le 14 août 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN